

Image not found or type unknown



Exécution d'un arrêt rendu par la cour d'appel de montpellier

Par **montpellier**, le **11/09/2010** à **13:06**

Bonjour,rnrnUn arrêt de la cour d'appel de Montpellier ex rendu en 2006 condamne mon ex ami à me verser la moitié des dettes contractées pendant notre PACS, soit 43000 euros.rnIl ne m'a jamais versé un euro. J'ai adressé un courrier à un huissier lui demandant de rendre exécutoire ce jugement. Il me répond répondu qu'il ne peut pas donner une suite favorable à ma demande car il convient de faire liquider par le juge le montant de cette condamnation et ce par assignation rédigée par un avocat.rnrnMa question donc est:faut-il faire appel à un huissier ou à un avocat car mon avocat lui me renvoie vers un huissier!